

Annexe 2

GROUPE CHATELET 2

Le Conseil d'Administration de ROUEN Habitat a décidé en date du 17 décembre 2003 de céder partiellement le groupe Châtelet 2 au profit de la S.A. d'H.L.M. Immobilière Basse Seine.

Les emprunts suivants, souscrits dans le cadre de ce programme, bénéficient de la garantie de la Ville de ROUEN :

Numéro de Contrat CDC	Capital initial	Capital restant dû transféré	Garantie Ville	Dernière Echéance
35402	27.459,12 €	1.366,97 €	100 %	31/03/08
35403	45.964,90 €	2.288,27 €	100 %	31/03/08
35407	21.361,16 €	1.063,42 €	100 %	31/03/08
0901209	85.066,55 €	361,19 €	100 %	25/05/05

La Ville de ROUEN confirme sa garantie à hauteur de 100 % aux emprunts ci-dessus d'un montant initial de 179.851,73 € contractés par ROUEN Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et partiellement transférés à la S.A. d'H.L.M. Immobilière Basse Seine, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation du fait de la cession partielle du groupe Châtelet 2.

Le capital restant dû effectivement transféré représente 43,58% du capital restant dû des contrats ci-dessus.